



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

10 mai 2021

Frais et performances des fonds commercialisés intégrant une approche extra-financière

Dans un contexte de développement important de la finance durable et de gammes de fonds intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), l'AMF publie une étude qui donne un premier éclairage sur les frais et performances des fonds commercialisés en France intégrant une approche extra-financière entre 2012 et 2018.

Une base de 28 480 parts de fonds commercialisées en France a été analysée pour distinguer ceux qui signalent une approche extra-financière que ce soit par une mention dans leur nom commercial selon une liste de mots-clés identifiant 1 340 parts de fonds, ou par l'obtention d'un label français soit 1 108 parts de fonds. Ces données ont permis une analyse uniquement sur le taux des frais sur encours (TFE), c'est-à-dire une agrégation des frais courants et des commissions de performance. Les constats de cette étude sont donc basés sur une vision partielle des frais facturés aux investisseurs.

L'analyse met en évidence que les parts de fonds prenant en compte des critères extra-financiers tendraient sur la période 2012-2018 à être moins chères que leurs équivalents sans approche extra-financière. Une part de fonds revendiquant l'intégration de critères extra-financiers dans son nom et détenant un label aurait été en moyenne moins chère de 0,17 point de pourcentage qu'une part de fonds standard équivalente sur la période d'analyse. Un test de robustesse, mené sur l'année 2019 uniquement, semble confirmer la validité des résultats. Sur l'échantillon total en 2019, le TFE d'un fonds sans aucune

référence extra-financière serait 0,10 point de pourcentage supérieur à celui d'un fonds revendiquant la prise en compte de critères extra-financiers et détenteur d'un label.

Plusieurs hypothèses pourraient expliquer ce coût moindre (politique volontariste des sociétés de gestion, frais de gestion moindres correspondant à un périmètre d'actifs réduit...). Ces résultats obtenus doivent être considérés avec précaution : la période étudiée correspond à une phase de structuration du marché de l'extra-financier qui n'est peut-être pas représentative de la situation actuelle.

Afin de lutter contre le *greenwashing* et pour aider les épargnants à identifier plus facilement les fonds verts, un certain nombre de labels ont été mis en place. L'AMF a publié une doctrine en 2020 qui impose des standards minimaux pour les produits qui communiquent sur la prise en compte des critères extra-financiers. Par ailleurs, il est primordial de promouvoir la transparence sur les frais pour renforcer la confiance des épargnants et ainsi permettre une mobilisation plus importante de l'épargne pour le financement de l'économie.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

Frais et performances des fonds commercialisés en France et intégrant une 👉 approche extra-financière entre 2012 et 2018

Mots clés

FINANCE DURABLE

SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 juin 2022

L'évolution du marché
des fonds monétaires
entre le 31 mars 2020
et le 31 mars 2022



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat
et finance durable
(CCFD)



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

09 juin 2022

Evaluation du
caractère approprié et
exécution simple dans
la directive MIFID II:
l'AMF applique les
orientations de l'ESMA



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02